

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2023-2423						
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du certificat de la greffière concernant le registre pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-12996							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 12-Souvenir-Labelle								
Actions : CERTIFICAT DE REGISTRE <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> No règlement : L-12996 Titre du règlement : Décrétant l'exécution de travaux de rénovation et d'aménagement des services des ressources humaines et de la culture, des loisirs, du sport et du développement social situés au 1200, boulevard Chomedey, et décrétant un emprunt de 7 491 000 \$ à cette fin Consultation publique : Non Lettre d'invitation : Non </div> <div style="width: 45%;"> Type de règlement : Emprunt Dispo. susceptible approb. référendaire : Oui Approbation externe : Oui </div> </div>								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-05-02</td> <td>CM-20230502-380</td> <td>ADOPTION - RÈGLEMENT L-12996</td> </tr> </tbody> </table> <u>Résumé</u> La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes; sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou et résolu à l'unanimité: d'adopter le Règlement numéro L-12996 décrétant l'exécution de travaux de rénovation et d'aménagement des services des ressources humaines et de la culture, des loisirs, du sport et du développement social situés au 1200, boulevard Chomedey, et décrétant un emprunt de 7 491 000 \$ à cette fin. <div style="text-align: center;">ADOPTÉ</div> (SD-2023-374)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-05-02	CM-20230502-380	ADOPTION - RÈGLEMENT L-12996
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-05-02	CM-20230502-380	ADOPTION - RÈGLEMENT L-12996						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Suite à l'adoption par le conseil municipal du règlement suivant, nous avons tenu les 15, 16, 17, 18 et 19 mai 2023, le registre pour les personnes habiles à voter: Règlement numéro L-12996 décrétant l'exécution de travaux de rénovation et d'aménagement des services des ressources humaines et de la culture, des loisirs, du sport et du développement social situés au 1200, boulevard Chomedey, et décrétant un emprunt de 7 491 000 \$ à cette fin. Étant donné qu'aucune demande n'a été reçue pour qu'un scrutin référendaire soit tenu, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).								
CADRE NORMATIF Article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.								

SERVICE / DIVISION	Service du greffe / Secrétariat général	No SD SD-2023-2423
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du certificat concernant le registre tenu les 15, 16, 17, 18 et 19 mai 2023 pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro L-12996 préparé par le Service du greffe le 23 mai 2023.		